



NOTE D'INFO N° 16 – DECEMBRE 2014

Le mot du Président

Le mois de décembre est l'occasion de faire le point sur les réalisations marquantes du syndicat pour l'année écoulée.

Voici les principales :

Lors de la note d'info de décembre 2013, nous vous indiquions que la réfection de l'allée des Potagers se ferait en 2014. J'ai le plaisir de vous informer que cela a été fait et que les travaux ont été réceptionnés le 19 novembre.

A noter également, toujours dans le cadre de la maintenance du Domaine, qu'il a été procédé au remplacement des Bornes de l'allée du Bas-Perruchet.

Le Syndicat a procédé à la refonte de notre site Web, en apportant notamment de nouvelles fonctionnalités.

Il a élaboré et voté une base de répartition des dépenses d'investissements, ce qui a permis d'appeler en 2014, une redevance permettant de réaliser un programme d'investissement. C'est à ce titre qu'un nouveau véhicule de service a été acheté. Il remplacera, dès décembre 2014, la fourgonnette actuelle en service depuis octobre 2000.

Enfin, pour clore ce bilan, signalons que le travail fait sur le projet VRD a débouché sur une présentation détaillée en assemblée du 27 mai 2014. Le syndicat poursuit son travail sur les bases de la 4ème résolution votée lors de cette assemblée.

Le Président

Budget Primitif 2015

Conformément à la réglementation des ASA, le projet de budget primitif 2015 sera déposé et consultable par tous au secrétariat, du 13 décembre au 31 décembre 2014.

Un cahier sera ouvert pour vos observations éventuelles.

Déploiement de la fibre optique dans le Domaine

La société ORANGE a contacté l'ASA de Grandchamp pour déployer le réseau de « fibre optique » (réseau FTTH) dans le Domaine de Grandchamp.

Cette démarche - deux réunions à ce jour - rentre dans le cadre du déploiement de la fibre sur la commune du Pecq par ORANGE et son sous-traitant SADE.

La société ORANGE va fournir à l'ASA, une pré-étude décrivant le déploiement du réseau « fibre optique » dans le Domaine de Grandchamp, en utilisant les infrastructures existantes (cheminement des câbles pour téléphone et Numéricable actuel, aérien ou enterré selon les zones), sans modification, hors propriété privée.

Nous vous donnerons plus de détails et les contraintes éventuelle concernant ce projet dès que nous aurons analysé la pré-étude.

Il y a lieu de rappeler que la réalisation du réseau jusqu'à proximité des propriétés est financée par ORANGE.



Demande de convocation d'Assemblée Extraordinaire (suite)

En continuation du « mot du Président » de la note d'info n°15 de septembre 2014, nous vous informons avoir reçu de la sous-préfecture la copie de la lettre qu'elle adressait le 13 novembre 2014 à M. Masset Denevre.

En effet ce dernier, à la suite du refus que le bureau syndical lui avait signifié quant à sa demande de convocation d'une assemblée générale extraordinaire, s'est adressé à la préfecture pour réitérer cette demande et pour que la préfecture prenne en charge directement une telle convocation.

Nous rappellerons brièvement que cette assemblée devait avoir pour objet de transférer à l'assemblée des propriétaires les compétences que la loi accorde au syndicat en matière d'élaboration des bases de répartition des dépenses.

Par son courrier du 13 novembre la sous-préfecture a opposé à M. Masset Denevre un refus formel pour les mêmes motifs que ceux que nous avons invoqués.

Contentieux

Deux nouveaux dossiers sont venus s'ajouter aux affaires contentieuses en cours. Il s'agit de recours introduits fin août 2014 auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

Par ces recours, deux propriétaires contestent leurs redevances d'investissement, émises en juin 2014, mettant en cause la base de répartition des dépenses d'investissement adoptée en mars 2014.

A noter que ces deux requérants sont déjà à l'origine de nombreux contentieux.

A ce jour on dénombre donc cinq dossiers pendants devant deux niveaux de juridiction :

- 3 devant le T.A. de Versailles
- 2 devant le Conseil d'Etat

Le curage du ru

L'ASA a lancé fin novembre un appel d'offre en vue du curage du ru. Date limite de réception des offres : le 20 janvier 2015.

Voirie du Domaine

▪ **VRD**

- L'ASA a fait procéder à divers petits travaux qui s'avéraient nécessaires sur le plan sécurité, dans l'avenue du Château, l'allée des Cottages, l'allée du Golf et au carrefour Orangerie / Roseraie.
- Début janvier 2015, l'entreprise Champion JR interviendra pour supprimer les plus importants défauts (trous et affaissements) des chaussées de la voirie du Domaine.

▪ **CHAUSSÉE DE L'ALLEE DES POTAGERS**

Aux frais du Conseil Général des Yvelines grâce au rapport de l'expert du Tribunal Administratif, suite aux détériorations de la chaussée utilisée par les poids-lourds et les engins de T.P. lors de la conversion du Château en maison de la petite enfance, la surface de roulement de cette voie a été récemment refaite depuis l'entrée du Domaine - Route de l'Étang la Ville - jusqu'à l'entrée auxiliaire du château au-dessus du carrefour avec l'allée du Bois.

Nous envisageons d'aménager le carrefour Potagers/Moulin/Roseraie, dans le but de faire respecter la limitation de vitesse à 30 km/h et le Code de la Route, afin de réduire les risques d'accident entre véhicules, deux-roues, cyclistes et patinettes/planches à roulettes...à cet endroit après la belle descente qui rend enclin à rouler vite.

Dans cette attente, soyez respectueux de la limitation de vitesse et prévenez vos enfants des risques à ce carrefour.



Circulation dans le Domaine

Le respect des règles du Code de la route est l'affaire de tous :

- propriétaires et/ou locataires
- entreprises travaillant dans le Domaine
- livreurs intervenant dans le Domaine

Si ces règles ne sont pas respectées, il conviendra alors de demander à la police nationale de verbaliser, lors de ses rondes, les contrevenants au Code de la route.

Urbanisme

▪ **Voisinage**

Bien des problèmes de voisinage seraient évités si le propriétaire qui engage les travaux présentait son projet à l'ensemble de ses voisins, avant de le déposer en mairie.

▪ **Affichage sur les grilles extérieures des maisons**

Il est rappelé aux propriétaires et/ou locataires du Domaine que l'affichage pour la publicité d'une entreprise sur la clôture extérieure d'une propriété, est strictement interdit (article 27 du règlement intérieur du Domaine) à l'exception des panneaux dits de chantier.

Le ramassage des feuilles et déchets verts

Comme l'année passée, compte tenu des conditions climatiques, le ramassage des déchets verts effectué par Véolia est prolongé jusqu'au 15 décembre inclus.

Le ramassage spécifique des déchets verts sera donc suspendu du 16/12/2014 au 01/03/2015. Pendant cette période, le contenu du bac sera ramassé en même temps que les ordures ménagères.

Nous vous rappelons que :

- Vous ne pouvez pas brûler vos branchages dans votre jardin (arrêté municipal du 31 octobre 2012).
- Afin d'éviter les glissades intempestives, le syndicat remercie les propriétaires de bien vouloir ramasser les feuilles sur leurs trottoirs.

Comptabilité de l'ASA : Adoption du PES V2

A compter du 1/01/2015, l'Administration impose d'utiliser un nouveau protocole de transmission pour les échanges entre la Trésorerie et les Etablissements Publics.

Les tests de validation techniques et fonctionnels ont d'ores et déjà été réalisés par la secrétaire de l'ASA.

On peut relever que ces nouvelles dispositions administratives ne sont pas sans générer des travaux supplémentaires pour le secrétariat.



Site Web

Comme nous vous l'avions indiqué lors de la précédente note d'info, l'accès à notre site a été partiellement restreint aux seuls propriétaires de l'ASA.

Pour recevoir les codes d'accès permettant d'accéder aux zones du site réservées aux propriétaires, vous devez effectuer votre demande auprès du secrétariat de l'ASA en indiquant votre nom, votre adresse et votre email.

Adresse mail du secrétariat :
asa.grandchamp@wanadoo.fr.

Assemblée des Propriétaires 2015

Nous vous informons que la prochaine assemblée des propriétaires du Domaine de Grandchamp se tiendra le **mardi 19 mai 2014** à 20h00 à la salle des fêtes de la ville du Pecq.

Merci de bien vouloir **noter dès maintenant** cette date dans vos agendas.

Nous comptons sur votre présence.

*Tous les membres du syndicat souhaitent à chacun d'entre vous et à vos familles,
UN JOYEUX NOEL ET D'EXCELLENTE FÊTES DE FIN D'ANNÉE.*

Le Syndicat

